

Quatrième Année. - N° 4.732
ABONNEMENTS :
Niveau et limit. 44. 23. 13.
Autres départ. 52. 28. 15.
Envoi postale 62. 34. 18.
— TELEPHONE : 2-17 et 2-18 —

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES

Administration & Rédaction : 2, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
Publicité (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTÉ DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

Directeur : P.-H. SAINT-POL

JEUDI
9
FÉVRIER 1922

“L'un des plus grands dangers que l'Europe court pour l'avenir c'est que la jeunesse allemande soit élevée et grandie avec l'idée de recouvrer l'ancien prestige, l'ancien ascendant, les anciennes possessions de l'Allemagne impériale.”
(M. Lloyd George aux Communes)
Mais pourquoi M. Lloyd George veut-il que nous désarmions ?

LE DANCER DES DOMESTIQUES ÉTRANGERS

Que d'anciens combattants, en ce moment, se lamentent, l'air de travail, Situation pénible, d'autant plus injuste que l'emploi des domestiques étrangers devient de plus en plus fréquent. Il est vrai, par contre, que le nombre des voix et mécontents connus par ces derniers, fournit à la rubrique des tribunaux une copie, hélas, trop abondante.

Notre confrère, le Guetteur, dans le *Façon*, signale le danger des domestiques étrangers.

Après avoir relaté un vol commis, il y a quelques jours, par un valet de chambre d'origine polonoise, au préjudice d'une dame qui l'avait embauché à son service, notre confrère ajoute :

« Bien en fait et nous nous garderons certainement de nous lamenter sur le sort de cette imprudente personne. Elle n'a la que ce qu'elle pouvait espérer, en plus le remords d'apprendre, si elle l'ignore, que nous connaissons bien les gens de maison, honnêtes et avertis, anciens combattants braves et cités à l'ordre du jour, qui meurent de faim, eux et leurs familles, parce que, des bogues ou des méthodes bochaises, prennent leur place auprès des familles françaises qu'ils ont sauvées de l'invasion.

Mais les leçons, pour fréquentes et sévères qu'elles soient, ne servent de rien. Le domestique exotique se loue à des prix plus bas que les Français ; on l'engage de préférence jusqu'au jour où il se dégage sans prévenir, emportant quelques modestes souvenirs de ces *Franzosen* si accueillants.

Encore une fois, il y a là une sévère réglementation à établir contre la main-d'œuvre domestique étrangère. Nous avons au Conseil municipal de Paris quelques jeunes conseillers à la parole facile, et qu'ils prennent volontiers même si l'occasion ne se présente pas. Nous leur donnons ici la matière, non d'un discours sans portée, mais d'une action effective et salutaire. Nous leur demandons encore une fois de prendre des mesures sévères contre les domestiques étrangers, qui à l'heure actuelle constituent un véritable danger. Sans compter qu'il n'est pas démontré que beaucoup de ces *Franzosen* dites anglaises ou de ces *Boches*, Polonois de Posen ou Tchéco-Slovaques de Karlsbad ou Luxembourgeois (de Manheim) ou Suisses (du Schwytzwald) ne sont pas des espions, sous des canotiers et un faux nez, il est au moins imprudent de prendre chez soi des méthodes aux références incertaines. Quoi qu'il en soit, c'est là une indécence qui frise l'indignité, que de donner à des étrangers, qui étaient souvent nos ennemis il y a quelques mois, une place à son foyer, quand tant de braves Français ne peuvent trouver de travail ».

Encore des scandales

Pris vivement à parti, avant-hier mardi, au Palais-Bourbon, par un de ses collègues du département du Nord, M. Loucheur avait dans la matinée de ce même jour, non moins violemment été attaqué dans l'« Echo National », organe de M. Clemenceau.

M. Edouard Ignace, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, l'a fermement accusé d'avoir invité la Banque de France à violer ses statuts pour venir en aide à la Banque Industrielle de Chine et l'arracher, si possible, du désastre. A l'appui de ses dires, M. Ignace a reproduit une lettre signée « Loucheur », adressée à M. Doumer, ministre des Finances, lui disant cyniquement : « Il reste à obtenir l'accord de la Banque, — ce dont vous avez bien voulu vous charger — » et remarquant plus loin : « Ces Messieurs feront sans doute entre eux des tirages croisés ».

En ce moment, le ministre Poincaré, réparaissant dans la mesure du possible, les dégâts que ses prédécesseurs ont causés, a efforcé de sauver la face. La France en Extrême-Orient, l'œuvre nécessaire ; mais il en souffrira sans doute, chaud au pays. Pendant qu'on demandera aux contribuables de grands sacrifices, il faudrait tout au moins que les contribuables, si l'on trouve réellement, se justifie, ou, dans le cas contraire, soient radicaux devant les tribunaux. Les documents apportés depuis huit jours par M. Ignace sur l'affaire de la Banque Industrielle de Chine, notamment ses lettres et ses commentaires du rapport de M. Doumer au président de la République font apparaître les responsabilités politiques qui il est impossible de laisser préscrire et qui réclament les sanctions.

Il semble, en effet, bien établi, par les dires de M. Ignace, que la Banque Industrielle de Chine a pu, pendant de longs mois, étant en état de déconiture, mettre obstacle à l'action de la justice, et en couvrant ses administrateurs coupables, par des moyens irréfutables, sévèrement prohibés par les lois, prolonger une existence commerciale déjà éteinte.

Le gouvernement précéderait à mis les ressources de l'Etat à la disposition d'une affaire privée, jusqu'à concurrence de 150 millions au moins. Qu'est devenu cet argent ? Ou est-il passé ? à qui a-t-il profité. La justice, prévenue, régulièrement saisie, ne s'est pas émue. Quelqu'un est-il intervenu ?

M. Bonneville, garde des Sceaux d'hier, doit être sommé de fournir des explications et dire à quelle intimidation il a cédé. M. Briand ne l'ignore pas, et c'est à lui de répondre, quoi qu'il puisse lui en coûter de mettre en cause un de ses meilleurs amis et collaborateurs.

Il est indiscutable, en tout cas, que l'état de déconiture, en tout cas, que l'état de déconiture de la Banque Industrielle de Chine a pu, pendant de longs mois, étant en état de déconiture, mettre obstacle à l'action de la justice, et en couvrant ses administrateurs coupables, par des moyens irréfutables, sévèrement prohibés par les lois, prolonger une existence commerciale déjà éteinte.

UNE PEINE DU CENTRE



Mlle Lucienne FLAMAND

Reine des Modistes
Reine des Reines de Chalon-sur-Saône

Lire page 1 le Carnaval de Chalon-sur-Saône

Le cimetière d'Onlay

Ceux de nos lecteurs qui connaissent le gracieux petit bourg d'Onlay n'apprendront pas sans mélancolie le destin qu'on prépare à son église et à son cimetière. Après tant d'années d'un fraternel voisinage, ces deux vieux amis sont menacés, dit-on, d'une séparation prochaine.

Un projet s'élabore sur le tapis municipal ; un nouvel emplacement a été choisi pour y faire reposer les morts ; les pourparlers seraient même engagés avec l'exploitateur prévues et procès en perspective. Tout le tourd-mécanisme administratif sera mis en mouvement pour expulser les défunts et imposer silence aux vivants.

Nous laissons à la population intéressée le soin d'apprécier et d'agir ; et nous nous visageons la question que par le côté où elle regarde le vaste public qui est le nôtre.

Nous ne nous attendrions donc pas à dire — ce que tout le monde sait à l'heure — que le projet ne répond à aucune nécessité et qu'il n'est demandé ni par l'hygiène ni par l'esthétique, ni, hélas ! par un accroissement de population. Nous nous abstiendrons de rechercher si M. le maire et son conseil n'obéissent pas à une influence unique et personnelle qui pèse sur les balances municipales, dans cette affaire et dans certaines autres beaucoup plus qu'il ne convient à un étranger ; nous ne dirons pas non certes que les morts ne soient les premiers victimes d'une mesure qui risque de les éloigner du souvenir en les éloignant des yeux ; nous ne voulons pas même faire remarquer que le déplacement projeté sera très onéreux, vu la haute valeur du terrain choisi et l'excellente qualité de son herbage.

Soit. Mais voici qui dépasse l'étroit horizon de la petite commune morvandelle. Le cimetière sera installé près d'une scierie, ancienne scierie dont l'exploitation, maintes fois projetée, sera rendue à jamais impossible et c'est ce qui ne peut laisser indifférent aucun de ceux qui s'intéressent au développement de la prospérité nationale.

On ne cesse de nous dire que depuis la guerre, que nous n'avions pas su, jusque là, utiliser nos richesses naturelles, la mer, la montagne, la chute d'eau, le minéral, le fleuve, la source ; et l'on vante avec raison l'extraordinaire activité qui se déploie en maintes régions, notamment dans les Pyrénées, et sur le Rhône, pour regagner le temps perdu.

Tous les Français ont le devoir de favoriser ce vaste mouvement économique qui se lie à la grande affaire du relèvement national ; et la forme sous laquelle ce devoir se présente aux conseillers d'Onlay est des plus simples. Il leur suffit de ménager l'avenir de la source du Crochet.

Cette nymphe murmurante qui distribue jadis ses effluves de vie aux chefs-garçons de Bibra et aux légionnaires de Rome, comme le prouvent les restes de villes gallo-romaines, retrouvées sur les bords offre ses services aux Français du XX^e siècle avec la même liberté. Certes, il y a mieux à faire que d'installer un cimetière dans son voisinage — à moins que ce ne soit pour y enterrer la fortune du pays et une part appréciable du patrimoine national.

Paul CHEVANNES.

Nouvelles Brèves

— On estime, sous toutes réserves, que le nombre des voix obtenues au Congrès par le cardinal Ratti, aurait dépassé une quarantaine sur 53 votants.

— M. Poincaré a reçu hier matin M. Viviani — Des qu'il a été nommé ministre des Finances, M. de Lamoignon a donné sa démission de toutes les sociétés financières ou conseils d'administrations dont il faisait partie et qui il sera remplacé.

— La conférence des ambassadeurs a examiné hier matin, diverses questions relatives à l'exécution des traités de paix.

— M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, a reçu hier une délégation des secrétaires de syndicats des ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, accompagnés des parlementaires de ces régions qui l'ont entretenu de la double question de l'unification des salaires et d'une simplification dans l'attribution des allocations familiales.

Un parricide

AMIENS, 5 février. — A Abbeville, au cours d'une discussion de famille, Charles Jourdan, 22 ans, a tiré un coup de fusil sur son père, Flavien Jourdan, âgé de 52 ans et l'a blessé à la tête.

Le Président du Conseil est satisfait de l'élévation du cardinal Ratti au pontificat

ROME, 8 février. — M. Poincaré, président du Conseil, a adressé à M. Jonhart, ambassadeur de France près le Saint-Siège, le télégramme suivant :

Nous avons appris avec une toute particulière satisfaction que le choix du Cardinal s'est porté sur le cardinal Ratti. Voulez exprimer à Sa Sainteté les sentiments que nous fait éprouver son élévation au Souverain-Pontificat et je vous prie, en particulier, de lui offrir les très vives et très sincères félicitations du président de la République.

DANS LES COMMISSIONS

La France, dit M. Poincaré, a le droit, a ant d'aller à Gènes, d'exiger ces garanties

PARIS, 8 février. — La commission des Affaires étrangères de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Georges Leygues, a entendu M. Poincaré, président du conseil :

1° Sur le pacte franco-anglais ; 2° Sur la conférence de Cannes ; 3° Sur la conférence de Gènes.

Les questions posées au nom de la commission étaient les suivantes : Quelle attitude a tenu le gouvernement au sujet du pacte franco-anglais. Ce qu'il a été présenté par le gouvernement britannique et communiqué au public par la presse ? Le pacte était-il inacceptable ? Ne comportant pas de réciprocité, il plaçait la France dans la situation de protégé et était réduit à une durée de dix ans, n'aurait que dans la période la moins dangereuse et il cessait d'être en vigueur à l'heure où commença la période qui, quelle qu'elle fut, les Alliés donneraient à l'article 10 du traité de Versailles (le pacte de la Société des Nations). Dans quelle éventualité jouerait le casus foederis ?

En ce qui concerne la conférence de Cannes, quelle est la nature et l'étendue des engagements qui ont été pris à Cannes ? La France est-elle liée par ces engagements ? En fin relativement à la conférence de Gènes, les conditions auxquelles les Soviets devraient être admis à la conférence seraient-elles remplies avant que les représentants de Moscou soient autorisés à prendre part aux délibérations ? Des mesures sont-elles prises pour que les traités existants ne soient, sous aucun prétexte, remis en question et pour que la question des réparations ne puisse pas être soulevée ?

La Société des Nations et en particulier le Bureau International du Travail seraient-ils appelés à participer à la Conférence ? Le président du Conseil s'est expliqué sur ces différentes questions avec la plus grande netteté. Il a formulé les déclarations les plus complètes dans la mesure où il lui permettait les négociations en cours. Pour le projet de pacte franco-britannique, il a déclaré qu'il avait déjà tenu compte dans les pourparlers des préoccupations dont la commission s'est faite l'interprète. Il a donné connaissance des décisions prises à Cannes. La Russie et l'Allemagne ont été invitées à la Conférence par le Conseil suprême tout entier. La France n'a donc pas à accepter ou à décliner une invitation qui a été lancée en son nom. Mais elle a le droit et le devoir de prendre toutes les garanties nécessaires pour qu'aucun des droits qu'elle tient des traités, y compris ceux qui visent la Société des Nations ne soit remis en question.

C'est dans ce sens que s'exerce en ce moment l'action du gouvernement français.

M. Georges Leygues a remercié vivement le président du Conseil pour les déclarations qu'il a bien voulu faire à la commission et pour la communication des documents qu'il a apportés devant elle.

La commission se réunira prochainement pour entendre à nouveau le président du Conseil sur le problème d'Orient et les résultats de la Conférence de Washington.

ARMÉE

PARIS, 8 février. — La commission de l'armée s'est réunie, aujourd'hui, sous la présidence du général de Castelnau. Elle a entendu les explications de M. Jean Fabry, rapporteur général, sur l'état des travaux en ce qui concerne les lois d'organisation de l'armée et des cadres et effectifs et confirmé définitivement les lignes générales de ce projet qui ont servi de base à l'étude et à l'établissement de la loi sur le recrutement de l'armée.

TRAVAIL

La commission du travail, réunie sous la présidence de D. Duval-Arnould, a commencé l'étude des différentes propositions de loi ou propositions de résolution dont elle a été saisie au sujet de la loi sur la journée de huit heures.

Après de courtes explications de M. Duval-Arnould et du rapporteur, M. Bataille, elle a décidé d'entendre dans ses prochaines séances les auteurs de propositions, puis le ministre du Travail.

FINANCES

PARIS, 8 février. — La commission des Finances a adopté dans sa réunion d'hier le rapport pour avis de M. Calary de La Mazzière, sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée. Elle en a toutefois disjoint l'article 21 concernant les allocations aux familles nombreuses.

Cette disposition, qui a été signée par MM. Isaac, Herriot, Landry, etc., a été écartée par la commission qui s'est ainsi rangée à l'avis exprimé hier par le président du Conseil.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE EXPOSE SON PROGRAMME

Accroissement de la production agricole

PARIS, 8 février. — La Confédération générale agricole communique la note suivante :

M. Henri Chéron, ministre de l'Agriculture, a reçu, aujourd'hui, une délégation de la C.G.A. (Union nationale des paysans) qui lui a été présentée par M. Damecourt, sénateur, et président du Syndicat des agriculteurs de la Manche.

Faisant partie de la délégation : MM. Olivier de Rougé, Quillard, Léon Roland, sénateurs ; Paul Mercier, Pouzin, Belpont, députés ; Vonneville, le comte Carnot, Moulinet, Couvreur, le comte Pallu de la Barrière, secrétaire général de la C. G. A., et M. Palu de la Barrière.

Dans sa réponse à M. Damecourt, M. Henri Chéron a affirmé son plein accord avec les défenseurs de l'agriculture.

Le programme, a-t-il dit, est : d'une part l'accroissement de la production agricole par le perfectionnement des méthodes de culture, par l'abandon des découvertes de la science, par l'usage de plus en plus généralisé des engrais et des machines, par la sélection des semences.

Surveillance des cours des marchés

C'est d'une autre, la surveillance rigoureuse des cours de nos marchés aujourd'hui faussés. L'écart entre les prix à la production et à la consommation est scandaleux. Il faut en découvrir les causes. On arrivera en donnant la plus large publicité à ces différences disproportionnées d'un côté les populations des villes et des campagnes et qui ne peuvent s'expliquer que par la mauvaise organisation des marchés et la spéculation des intermédiaires.

Cela doit cesser. Le marché central de la viande doit être profondément remanié et organisé. Le transport des viandes fraîches à Paris et dans les grands centres doit être facilité par la création d'abattoirs coopératifs, par l'emploi des wagons spéciaux et par l'abaissement des tarifs.

Le ministre étudie ces problèmes vitaux avec la détermination d'aboutir dans l'intérêt de l'alimentation nationale, et aussi de la paix sociale. Il s'attachera à protéger à fond l'agriculture.

Le troisième versement de l'Allemagne

PARIS, 8 février. — Le gouvernement allemand a effectué hier 7 février le versement de 31 millions de marks-or que l'Allemagne doit effectuer tous les dix jours en exécution de la décision de la commission des réparations, notifiée le 13 janvier à Cannes, pendant la période de délai provisoire qui lui a été consentie pour le paiement des échéances du 15 janvier au 15 février.

Un grave accident de chemin de fer en Rhénanie

MAYENCE, 8 février. — Un accident de chemin de fer, qui a causé la mort de cinq personnes et fait plus de 20 blessés, dont sept grièvement, s'est produit hier après-midi, en gare de Duren.

Le mécanicien d'un train de voyageurs arrivant en gare, n'ayant pu faire fonctionner les freins de la machine, le convoi est entré dans un des bâtiments de la gare, causant des dégâts fort importants.

Les infortunés de Turpin

Les démentis de M. Eugène Turpin avec l'Etat d'abord, avec les établissements industriels ensuite, ont déjà défrayé la chronique. Et en dégageant ses revendications de toute l'exagération inhérente à des ressentiments bien naturels, elles peuvent se résumer en quelques mots.

On sait ce qu'on doit à l'imagination scientifique toujours en éveil de M. Turpin : invention de la médaille, du canon à recul sur l'air, d'un obus à parois épaisses, d'un détonateur avec retard, etc. Plus praticien qu'homme pratique, M. Turpin (qui pouvait se vanter cependant d'avoir inventé la poudre) n'a pu se laisser séduire par ses découvertes, se heurter à l'hostilité des bureaux, et reculer sa première récompense nationale sous la forme... d'emprisonnement pour prétendue violation des secrets de la défense nationale dont il était, d'ailleurs, l'inventeur !

Il lui devait être, cependant, reconnaissant tout de même les services rendus à la défense nationale, par offrir à Turpin une indemnité de 100.000 francs. Une transaction intervint. L'inventeur poursuivit également plusieurs industriels et la Société des ingénieurs civils de France qu'il accusait d'avoir profité de ses découvertes. Débuté de sa demande en première instance, M. Turpin fit appel. Et c'est de cette instance qu'il est saisi actuellement la première chambre de la Cour.

Une église inondée à Lyon

LYON, 8 février. — Une des grosses conduites d'eau qui alimentent les quartiers du centre de Lyon, s'est rompue hier. Ploée des Cordeliers, la chaussée a été soulevée par la pression violente du torrent d'eau ainsi déchaîné.

La circulation des tramways a été interrompue pendant plusieurs heures et la vieille église Saint-Bonaventure, en contrebas du quai, a été inondée.

Les offices ont été interrompus et l'eau envahissant les sous-sols, on est installé le calorifère, à cause des dégâts importants.

Un vol à main armée dans l'express Bruxelles-Anvers

BRUXELLES, 8 février. — Un vol à main armée, d'une audace exceptionnelle, a été perpétré dans l'express Bruxelles-Anvers.

Braqué sur son revolver sur un voyageur isolé dans un compartiment, le voleur lui réclama la bourse ou la vie. Le voyageur tendit son portefeuille, mais un garde du train survint à ce moment, le voleur tira la sonnette d'alarme et le bandit profita du ralentissement du train pour sauter sur la voie et s'enfuir.

Cet individu a été retrouvé à l'hospice des vieillards, où il était soigné pour les blessures qu'il s'était faites en tombant du train.

Arrêté, il a déclaré se nommer Vermeulen, âgé de 23 ans, de nationalité hollandaise.

LA BELLE AU FEU DORMANT

Une jeune fille de Vincennes dort depuis 48 heures et on ne connaît point la cause de ce sommeil

PARIS, 8 février. — Mlle Marie-Louise Paganella a été trouvée endormie d'une étrange façon dans sa chambre d'hôtel, rue de Montreuil, à Vincennes.

Nous nous sommes rendus ce matin à l'hôtel Tenon, où elle a été transportée. Très obligamment, le directeur nous fit conduire jusqu'à la salle Richat où la jeune fille est soignée au service du docteur Kissel.

Marie-Louise Paganella repose paisiblement. Ses longs et épais cheveux noirs encadrent son visage aux traits réguliers et qui ne manquent pas d'une certaine finesse. Insensible aux bruits du dehors, la jeune fille respire régulièrement, but légèrement des paupières, remue doucement le corps, semblant lutter contre un torpéur invisible.

La surveillante de la salle Richat tient en vain de sortir la dormeuse de son sommeil. Légèrement, elle soulève les paupières, mais les yeux se referment aussitôt et Marie-Louise, la Belle au Bois dormant, est plongée dans le sommeil.

Le docteur qui la soigne ne peut encore se prononcer sur les causes de cet étrange état. Certainement, il ne doit pas s'agir d'encéphalite léthargique, car l'examen pratiqué l'aurait vite diagnostiqué. Quant à l'asphyxie, elle est absorbée ou respirée ? Il faut attendre un réveil qui ne semble plus loin maintenant avant de connaître la vérité.

La jeune fille est alimentée à l'aide de sondes depuis ce matin. Voici près de 48 heures, en effet, qu'elle sommeille et qu'elle n'a pris aucune nourriture.

n barger dépeillé de 10.000 fr.

MARSEILLE, 8 février. — La nuit dernière, au domaine de la Grande-Vaquière, commune de Saint-Martin-de-Grau, un bœuf, Martin Clavier, a été assailli par un homme au sommeil à coups de matras par un individu qui lui a dérobé 10.000 francs. L'auteur de cette tentative d'assassinat a disparu. L'état de la victime est grave.

ES VITICULTEURS VONT EXPOSER LEURS REVENDICATIONS

PARIS, 8 février. — Sous la présidence de M. Bertrand de Mun, la commission d'exportation des vins de France donnera le 15 février une réception à laquelle doivent assister MM. Léon Bourgeois, président du Sénat ; les ministres de l'Agriculture et du Commerce, les sénateurs et députés des régions viticoles.

Au cours de cette réception, les revendications des grandes régions viticoles en matière d'exportation seront l'objet d'intéressants exposés.

Des jetons, s. v. p.

ORLÈANS, 8 février. — La Chambre de commerce d'Orléans a adressé à M. les Chambres de commerce de France, une lettre dans laquelle, après avoir exposé que le ministre des Finances lui ayant déclaré que la distribution des jetons métalliques ne pourrait être étendue à la province qu'au moment où la Monnaie sera en mesure de développer ses moyens de production, elle demande aux Chambres de Commerce françaises de se joindre à elle pour obtenir du ministre l'autorisation de confier à l'industrie privée sous la surveillance et le contrôle, nécessaires la fabrication des jetons de monnaie.

L'ARMÉE ESPAGNOLE VA REPRIENDE SES OPERATIONS AU MAROC

MADRID, 8 février. — Le conseil des ministres a décidé, conformément aux échanges de vues qui ont eu lieu à Pizarra avec le général Berenguer, huit jours que le Maroc espagnol doit reprendre prochainement les opérations contre les Rifains.

La première académicienne



Mme CURIE

Pour la première fois depuis sa fondation l'Académie de médecine a ouvert ses portes à un représentant du sexe féminin, première étape de celui-ci vers l'Institut. Devant la haute personnalité de Mme Curie, dont il n'est pas besoin de rappeler les glorieux travaux connus du monde entier, sur la radioactivité, les corps radioactifs, le polonium (qui lui fut dédié, étant polonaise) et enfin le radium, tous les autres candidats, déjà classés par la commission, s'étaient retirés.

Les soviets, à Gènes, ne reconnaîtront pas les dettes de la « Russie des tsars »

HELSINGFOR, 8 février. — Le comité exécutif russe, dans une séance extraordinaire, a élaboré une partie du programme que les délégués du gouvernement des soviets seront chargés de défendre.

D'ores et déjà, le comité, à l'unanimité, a décidé que la Russie des soviets ne pouvait, sous aucun prétexte, reconnaître la validité des dettes que la Russie des tsars a contractées avant la guerre, parce que c'est l'impartialisme de l'Entente qui est la cause de la situation financière actuelle de la Russie.

Les skieurs à Chamonix



Si le froid très vif de ces jours derniers n'a pas empêché dans nos régions du Centre, il n'en est pas de même dans la région alpestre où les amateurs de sports d'hiver s'en donnent à cœur joie. Les Championnats de skis, organisés par le Club Alpin, viennent de commencer à Chamonix.

On sait que ce sport est très suivi par une foule d'hivernants qui se rendent tout expressément à Chamonix pour participer aux épreuves parfois périlleuses, mais toujours étonnantes de ces championnats.

Non seulement les hommes, mais aussi les dames et de jeu les enfants rivalisent alors de sang-froid et d'adresse.

Le cliché que nous donnons ci-dessous représente le pittoresque défilé des skieurs traversant la petite ville pour aller prendre le départ.

DERNIERE HEURE DEUXIEME EDITION : 3 HEURES MATIN LA GUERRE RECOMMENCE EN IRLANDE

Dix conservateurs et huit policiers ont été enlevés

Sir James Craig distribue des armes aux populations de l'Ulster

Londres, 8 février. — Le correspondant de l'« Evening News » à Belfast, télégraphie que six au moins des principaux conservateurs des comtés irlandais de Fermanagh et de Tyrone ont été enlevés et emmenés dans des destinations inconnues. Dix agents de police ont été également enlevés, et des policiers sont tombés dans une embuscade à Rossier. Plusieurs ont été blessés, deux légèrement et trois autres ont été enlevés. Au cours d'une interview au sujet des enlèvements dont ont été victimes certains membres du conseil de Fermanagh et de Tyrone, mais des Sinn-Feiners, M. Collins, premier ministre de l'Irlande du Nord a déclaré qu'il fallait s'attendre de la part de gens indignés des exécutions imminentes de prisonniers Sinn-Feiners, à Londonderry. L'enlèvement dont viennent d'être victimes de la part de Sinn-Feiners, certains membres de l'Ulster, a eu son écho à la Chambre des Communes.

Les trains roulent de nouveau à travers l'Allemagne

Berlin, 8 février. — Conformément à l'accord intervenu entre le gouvernement et le syndicat d'Empire des Cheminots, le comité central de la Fédération allemande des cheminots a adressé à tous ses membres l'ordre de reprendre leur service, à partir du jeudi 9 février, à 14 heures.

Grâce aux organisations de volontaires, un certain nombre de trains ont pu être mis en service hier et une partie des usines électriques mises en exploitation. Certains chemins de Berlin et ceux des hôpitaux ont été alimentés en courant électrique. Deux trains de marchandises, conduits par des volontaires, sont entrés en collision. A l'heure actuelle, on compte deux tués et quatre blessés.

La Crise ministérielle continue en Italie

Rome, 8 février. — La situation parlementaire est devenue très compliquée par suite du refus de M. de Nicola de constituer le cabinet.

Une combinaison Orlando est envisagée. Ce dernier a été reçu par le roi. S'il échoue, un retour du cabinet Bonomi serait possible.

Un juriste français est nommé vice-président de la Cour de justice internationale

LA HAYE, 8 février. — La reine Wilhelmine, la reine mère Emma et le prince consort assisteront, mercredi 15 courant, à l'installation solennelle de la Cour de justice internationale dans le palais de la Paix.

La cour, dans sa séance d'aujourd'hui, a choisi comme vice-président M. André Weiss.

LES PRODUCTEURS DE VOLAILLES, ŒUFS, ETC., VONT TENIR LEUR CONGRÈS

PARIS, 8 février. — Le Conseil fédéral formé par les bureaux des syndicats de toutes les régions de la France productrices de volailles, beurre et œufs, va se réunir à Paris, au ministère du Commerce, les 13, 14 et 15 février.

Des questions très importantes sont à l'ordre du jour du Congrès. Entre autres, protection du commerce et de l'industrie de l'œuf posté, menacés par les produits étrangers; exportation et importation des volailles, beurre et œufs, abrogation des lois de 1916 et de 1919 et amnistie; transports; études de l'application de l'œuf Chéron et surtout la grosse question des finances.

Ensuite, la corporation envisagera la question de réduction des frais occasionnés par les impôts d'exception.

M. HUZEU EST MORT

PARIS, 8 février. — Ce matin s'est éteint, en son domicile, 90, boulevard Exelmans, en son 90e année, M. Huzeu, directeur honoraire des musées nationaux, ancien conservateur des antiquités orientales au musée du Louvre, professeur honoraire à l'Ecole nationale des beaux-arts et à l'Ecole de Louvre, il était membre de l'Institut (académicien des sciences et belles-lettres). M. Huzeu avait été nommé à la Légion d'honneur. C'est un Bonnavais qui avait publié beaucoup d'ouvrages relatifs aux antiquités orientales.

INFORMATIONS BRÈVES

— Le Président de la République et Mme Millrand ont offert hier soir, en l'honneur des présidents et des bureaux des deux chambres, un dîner qui a été suivi d'une réception à laquelle se sont rendus nombreux membres du Parlement et les notabilités du monde littéraire et artistique. — Le froid continue. Le thermomètre marque - 16° à Reuirmont et - 18° à Gérardmer. — Les cuirassés « Bretagne », « Provence » et « Jean-Bart », le croiseur cuirassé « Edgard-Quinet » et une escadrille de contre-torpilleurs forment l'escadre de la Méditerranée, sont arrivés hier en rade de la baie de Juan, pour un séjour de deux semaines.

NIÈVRE Une fillette de Prémary met le feu à sa robe et s'enfuit torche vivante, hors de sa maison

PRÉMARY, 8 février. (De notre correspondant particulier). — Lundi, vers onze heures, des cris déchirants attirèrent l'attention de quelques habitants de la Grande-Rue. Accourus sur les lieux, ils trouvèrent une enfant de quatre ans à peine, les vêtements en flammes, se tortillant dans des douleurs atroces. Laisée seule par sa gardienne, Mme B., la pauvre enfant avait mis par mégarde le feu à ses vêtements et étant sortie précipitamment se réfugia dans le jardin, où la trouvèrent les voisins. Brûlée grièvement aux jambes et au bassin, elle a été transportée à l'hospice de Nevers. Son état est très alarmant.

PREMARY Nos héros. — Samedi 4 et dimanche 5 février ont été inhumés dans le cimetière de Prémary, le corps de deux de nos héros : René Giraud, de la classe 1915, soldat au 101e régiment d'infanterie, et le maître-ponteur d'artillerie Charles Robin, de la classe 17. Leurs âmes de service plus glorieuses, ont permis au maire de leur donner en exemple aux jeunes générations. Son discours fut très ému et d'émotion, a gagné les cœurs d'une foule recueillie.

NEVERS LES MEDAILLES MILITAIRES

La 153e Section des Médailles Militaires a donné son banquet annuel, le dimanche 5 courant, aux Salles Vauban, sous la présidence d'honneur de la Colonel Santos-Lottin, Commandant la Brigade. M. Hugon, maire de la Ville de Nevers, avait également répondu à l'invitation des Médailles. A l'issue du repas, M. Lapertot, Président de la 153e Section, prononça le discours suivant : Mon Colonel, Monsieur le Maire, Au nom de tous mes camarades, je vous prie d'agréer nos sincères remerciements pour l'honneur que vous voulez bien nous faire en assistant à notre banquet. Nous tous, nous apprécions vivement cette nouvelle marque de bienveillance de votre part.

SAINT-AMAND EN PUISAYE

Etat-civil du mois de janvier : Naissances. — Simone Gelliot ; André Billard ; Henri Dupuy. — André Dyonne. Décès. — Albert Delavaud ; Marie Altard, veuve Motré ; — Jacques Louis ; — François Dyonne ; — Marie Dubois, épouse Bouchard ; — André Guillot.

LE PAIN A 0 FR. 85 A CHAGNY

CHAGNY-SUR-SAÔNE, 8 février. — Dans une réunion tenue hier, la coopérative des agents du P.-L.-M., à Chagny, a fixé le prix du pain à 0,85, pour « tous » le 8 février, prix qui sera encore baissé à celui de la farine diminue.

PRIS AU PIEGE

MONTPELLIER, 8 février. — A la suite de plusieurs tentatives de vol commises à sa villa, M. Tirivier plaça un détecteur armé d'une cartouche. La nuit dernière les malfaiteurs furent pris au piège et furent grièvement blessés par l'explosion.

A L'ACADEMIE D'AGRICULTURE

PARIS, 8 février. — L'Académie d'Agriculture a tenu, aujourd'hui, sa séance hebdomadaire. Au cours de cette séance, M. Alfred Massé, sénateur de la Nièvre, a donné lecture d'une note de M. Marc Fouassier, chimiste à l'Institut Pasteur, sur l'influence de l'azobactère, surtout au sol pour le développement des plantes.

GRAND MATCH DE FOOT-BALL A LURCY-LEVY

Contrairement à ce qui a été annoncé, ce n'est pas l'E.S. Coutevrienne qui rencontrera dimanche 12 courant l'A.S. Lurcy, à Saucennes, mais bien l'Union Sportive Cérolaise (1). Les spectateurs n'y perdront pas au change, au contraire, cette dernière équipe étant une des meilleures de la région, et ayant déjà sur son palmarès de nombreuses victoires, notamment sur une équipe mixte de l'A.S. Lurcy. L'U.S.C. jouera en maillots marrons et blancs, et sera commandée par Quillard, qui joue habituellement mi-droit.

ALLIANCE VELO-SPORTIVE D'AUZEXERRE

Montargis se défend honorablement contre une équipe complète et plus lourde, jouant sur son propre terrain l'arrière et le demi d'auzexerres furent les joueurs les plus remarquables.

G.A.V. (1) ET ASSOCIATION DE LA JEUNESSE AUZEXERRE (2) FONT MATCH NUL (1 A 1)

Match joué à Montargis. Chaque équipe domine à tour de rôle ; partie très amicale, suivie d'un coup de goullet offert au siège de G.A.V.

ALLIER Le Comité d'initiative de Montluçon demande le rétablissement de certains trains

Le Comité du syndicat d'initiative s'est réuni, le 6 février, à 10 heures, sous la présidence de M. G. Tabard-Robert, sous-préfet. Assistaient à cette réunion, MM. Péronin, président du syndicat d'initiative ; Desfemmes, vice-président ; Menu, secrétaire général ; Moine, secrétaire-adjoint ; Pierre, trésorier ; Mage, Mazorel, Lepart, Bussières, Durand, Monin, Méchain, Guillemet, membres. Quatre questions ont retenu l'attention du Comité. Tout d'abord, il examina les améliorations susceptibles d'être apportées aux horaires des trains. Voici quelles sont les suggestions que le Comité décida de soumettre à l'examen de la direction des chemins de fer de la compagnie de Paris à Orléans.

MOULINS

Consulat de Belgique à Moulin. — Conformément à l'article 15 du traité royal du 3 novembre 1921, certaines marchandises de provenance européenne autres qu'Allemagne, doivent, pour être admises aux conditions ordinaires du tarif des douanes, être accompagnées de certificats d'origine dressés sur la facture relative à l'envoi ou sur le bordereau qui en tient lieu.

CHATELLE

Vois. — Deux troncs de l'église ont été cambriolés, ils ne contenant heureusement qu'une faible somme (65 centimes). Les auteurs de ce vol (sans doute les mêmes) ont profité du mariage de la fille de M. Thénier, horticulteur, pour faire une incursion dans le domicile de ce dernier. Les malfaiteurs, dérangés par la présence de domestiques, se sont enfuis en emportant la somme de... 75 centimes et un paquet de carottes.

DOMERAT

Un cambrioleur. — En rentrant d'un courtage absence, M. Marionnet, 43 ans, vigneron à Domerat, constata qu'un malfaiteur avait brisé la vitre d'une porte pour pénétrer dans son domicile. La nuit tout est sans dessus dessous. Les livres de deux armoires avaient été brisés et leur contenu épargné sur le sol. Après recherche, M. Marionnet constata qu'on ne pouvait dérobé qu'un livret militaire et un titre de pension. Un billet de 1.000 francs qui se trouvait dans l'un des tiroirs avait été saisi par la curiosité du voleur. Celui-ci est recherché par la gendarmerie.

LAMAIDS

Vol. — M. Jean Duchier, 30 ans, chevalier-ferrant à Lamaids a constaté qu'un ours d'une dizaine d'années, un malfaiteur avait pénétré dans son magasin de marchand de chaussures et avait dérobé une bicyclette, un fusil et 2 sacs de charbon. Les soupçons de M. Duchier se portent sur l'un de ses anciens ouvriers qui a quitté le pays le lendemain du jour où le vol fut commis.

YONNE

LES SANGLIERS. — Dimanche, au cours d'une battue aux sangliers commise par les chasseurs d'Héry et de communes voisines, quatre sangliers ont été abattus par MM. Gaston Salmon et Augustin Clément, d'Héry, et le quatrième, par M. Anatole Favreau et un chasseur de Seignelay.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 février. — Notre marché est généralement soutenu. Au Parquet, l'opinion est décolorée, la cote est en meilleure tenue que la semaine dernière. En coulisse on est ferme sans l'ensemble sur les avis des places étrangères. Le Rio Tinto s'inscrit en nouveau recul au début sur les offres provenant de la liquidation d'une grosse position.

MONTLUÇON

MONTLUÇON, 8 février (Par téléphone de notre correspondant particulier). — Audience correctionnelle du 8 février. Le tribunal condamne à 15 jours de prison, 100 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts, Abel Bouvet, journalier à Montluçon, plusieurs fois condamné déjà pour chasse sur le terrain d'auvergne.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal décide en outre que le permis de Bouvet lui sera retiré pendant cinq années. Le tribunal s'occupe ensuite de l'affaire de la rue Racine, signalée dans notre numéro de mercredi. Après l'audition du témoignage le tribunal renvoie l'affaire à huitaine pour remettre à Bernard de se choisir un défenseur.

ARRÊTATION

Arrêtation. — On a arrêté Eugène G., 50 ans, demeurant rue des Forges, qui a une contrainte par corps à purger. Rocheraud, 26 ans, condamné, comme nos lecteurs le savent à 3 mois et 1 jour de prison pour complicité pour vol et à 1 an et 1 jour pour vol à fait appel à ces deux condamnations. Il a été conduit ce matin à Riom.

Etat civil : — Marcel François ; — Edouard Fiore. Naissances. — Marcel François ; — Edouard Fiore. Les lecteurs sont informés que le journal « Paris-Centre » est mis en vente chez notre dépositaire principal, M. BOUZIN, 74, rue de Paris, à Vichy.

CHER

Charles Poirson aurait-il escroqué à une dame un bon de 1.000 francs ?

Bourges, 8 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Il y a quelque temps, une note de police informait les habitants de Bourges, et plus particulièrement les commerçants, d'avoir à se méfier d'un individu qui, utilisant souvent son persennisme, empruntait de l'argent, et qui était constamment de le rendre. On pensait que l'investisseur rendrait plus sage l'individu à l'égard duquel, en raison de son passé honorable et de sa nombreuse famille, on usait en la circonstance, d'une grande mansuétude.

Aujourd'hui M. le Juge d'instruction a dû délivrer contre lui un mandat d'arrêt.

C'est un nommé Charles Poirson, âgé de 51 ans, demeurant 29, avenue des Présbiteres, Rouen, marié, père de quatre enfants, qui, sous le nom de Poirson, se livrait à des escroqueries de commerce ou d'assurances.

Le mandat de dépôt a été signé à la suite d'une plainte portée contre Poirson par une dame Cornouillet, à laquelle il aurait subtilisé un bon de la Défense de 1.000 francs.

Cette dame, dont il avait su capter la confiance, avait recouru à lui pour des questions d'intérêt privé.

Un jour où elle le consultait il aurait, affirme-t-elle, pris dans ses papiers, le bon en question.

Poirson prétend que Mme Cornouillet lui aurait prêté et qu'il lui aurait même signé une reconnaissance.

L'instruction aura à éclaircir cette affaire.

BOURGES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

— Jean Vallin, marchand de chaussures, rue du Commerce à Bourges et qui avait été condamné à 75.000 francs d'amende pour spéculation illicite, est poursuivi, à nouveau, aujourd'hui pour infraction frauduleuse de bénéfices de guerre. A la demande de M. Poirson, l'affaire est renvoyée au 23 février.

— Pierre Nisgan, 18 ans, ouvrier agricole au Val-d'Yèvre, est poursuivi pour vagabondage et vol de divers objets, le premier est condamné à quatre mois de prison, le deuxième à un mois de la même peine.

— Adrien Javart, 50 ans, journaliste, sans domicile fixe, poursuivi d'amende et condamné à fin des engins pour chasse sans permis à l'ai de engins prohibés.

— Marie Piffault, femme Estabath, 45 ans, ménagère chemin des vignes de Chappes, 40 fr. d'amende pour escroquerie.

— Zéphir Mutoi, femme Berthoin, 40 ans, débitante à Genouilly, 25 francs d'amende pour défaut d'attelage.

— Ferdinand Laine, 46 ans, journalier à Yverton, 30 jours de prison pour coups et atteintes au mauvais traitements à son enfant.

Le temps. — Température : nuit, la plus basse - 9,8 ; température jour à une heure + 3. Bulletin météorologique à une heure, 764,5.

Prévisions pour jeudi : temps encore froid par vent des régions est, beau à nuageux. (Communiqué par M. l'abbé Moreau, directeur de l'Observatoire de Bourges).

L'incorporation. — Le général directeur de l'Aéronautique au ministère de la Guerre, a chargé la Chambre de Commerce de rechercher les jeunes gens désirant être incorporés à la classe 1932, qui seraient susceptibles de devenir des ouvriers spécialisés dans le personnel non navigant des régiments et sections d'ouvriers de l'aviation.

Pourront exercer ces fonctions, les mécaniciens, ajusteurs, électriciens, armuriers, dessinateurs, photographes, horlogers, diactylographes, tourneurs, soudeurs autogènes, volleurs, etc.

Les ouvriers spécialisés devront avoir une bonne instruction générale, susceptible de faire d'eux des gradés.

Toutes les demandes et renseignements à ce sujet pourront être recueillis au secrétariat de la Chambre de Commerce.

Chambre de commerce. — La Chambre de Commerce reçoit avis des adjudications du matériel automobile, faites par l'Etat, dans diverses villes de France.

Elle tient à la disposition du public les conditions d'adjudication qui pourront être consultées à son secrétariat.

Dat civil. — Décès. — Louis Arrighi, représentant de commerce, 27 ans ; — Jean Perrony, 77 ans ; — Auguste Sabat, 81 ans ; — Eugène Bro, 42 ans, 74 ans.

LES AIX-D'ANGILLON

Audience du tribunal de première instance. — Alexandre Hébert, 31 ans, à Monceau-Sur-Ouche, 1 franc d'amende pour être monté sur un porte-fusils fixé à sa voiture.

— Mme veuve Aumercier, 43 ans, à Fenechère, commune de Saint-Germain-du-Puy, 2 francs d'amende pour fermeture tardive de son débit.

LUGNY-CHAMPAGNE

Vol. — Floride a été dépossédée par Augustin Chéni, 61 ans, cultivateur, auquel il a été dérobé cinq poulets pendant la nuit.

L'auteur présumé de ce vol serait un chiffonnier du hameau des Poins, commune de Sarcouges, lequel n'a ni l'enquête continue.

MOROGUES

Bris de clôture. — Vers 23 heures, une grosse pierre a été lancée à travers une fenêtre, chez M. François Deschamps, 53 ans, épicer.

que gémir d'une voix exhalante : « Mafilde ! Mafilde ! Mafilde !... Ah ! le voilà qui s'en va !... comme il l'avait agrippé au fond de la nuit où il rétail, déjà vaincu... Et elle... elle... elle n'avait que que méler, hurlante d'horreur, son ombre à ses deux ombres, que s'accrocher à elles au hasard des ténèbres, en appelant un secours qu'elle ne pouvait pas donner, et qui ne pouvait pas venir.

Et puis, tout à coup, c'était elle le coup de feu qui lui avait fait pousser le cri atroce comme si elle avait été frappée elle-même... Qui était mort ?... Qui était vivant ?... Que venait-elle à faire ?... Et voilà que c'était Robert qui avait parlé !

Roulettabille prit encore dans ses bras la Dame en noir, la soutenant, et elle se laissa presque porter par lui jusqu'à la porte de son chambre.

Et là, il lui dit : « Va maman, laisse-moi, il faut que je travaille, que je travaille beaucoup !... pour toi, pour M. Darzac et pour moi !... Ne me quittez plus ?... Je ne veux plus que vous me quittiez avant le retour de M. Darzac !... s'écria-t-elle, pleine d'effroi.

Roulettabille le lui promit, la supplia de tenter de se reposer et il allait fermer la porte de la chambre quand on frappa à la porte du couloir. Roulettabille demandait qui était là, la voix de Darzac répondit : « Roulettabille !... »

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

— Entrez !

M. ROY, avoué à Nevers, demande

PETIT CLERC présenté par ses parents 2124

METAYER Pour 11 mai 1932, domaine des Tardys, 63 hectares, commune de Neuville.

S'adresser à M. GILLIER, à la Perrière, commune de Fleury-sur-Loire Nièvre, 1943

Etude de M. MILLIET, docteur en droit, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier

A PRENDRE A METAYAGE au 11 novembre 1932 LA BASSE-COUR DE BEAUMONT

commune de Saint-Pierre-le-Moutier, très bon domaine d'élevage d'environ 60 hectares. S'adresser à M. MILLIET, 1479

On demande à acheter dans le Centre

DOMAINE D'ELEVAGE

Environ 50 à 75 hectares, avec maison de maître moderne et confortable, traversé par belle rivière ou avec vaste étang 150-200 mille francs. S'adresser au bureau du journal. 2021

A VENDRE

TRES BEAU DOMAINE

Situé Commune de Sermaise, à 6 kilom. de Nevers LIBRE AU 1er MAI PROCHAIN Contenance : 114 hectares dont 60 hectares en très bon état d'élevage, 20 hectares susceptibles de faire de bonnes pâtures, le reste en bonnes terres d'alluvion. Ce domaine bien groupé peut être exploité avec un personnel très réduit, les terres étant faciles à cultiver, et en pièces de grande étendue desservies par d'excellents chemins. Un ruisseau intarissable traverse la propriété et permet d'augmenter la plus grande partie des prés.

GRANDE MAISON D'HABITATION

comportant logement de fermier ou de basse-courier, de cinquième étage et d'appartement de 5 pièces élevé sur cave avec entrée et escalier indépendants, Chambre mansardée. Vastes greniers à grains, cave et réservoir à légumes.

BONS ET BEAUX BATIMENTS D'EXPLOITATION comprenant, écuries pour 100 bêtes à cornes, écuries pour 7 chevaux, bergerie, porcherie, poulailler, laiterie, hangar pour harnais et voitures, logement de domestiques.

Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser à :

VIRLOGEUX Directeur de l'Agence Immobilière du Centre, 9, rue du Rempart, à Nevers. — Téléphone 2-21

VENTES

JUMENT DE TRAIT

noire, née en 1915, garantie pleine et très bonne au travail.

ET DEMI-SANG

né en 1915, se monte et s'attèle, bon cheval de service, taille 1 m. 32.

S'adresser à M. FROMENT, Decize (Nièvre), 1933

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

En bon état, provenant de la démolition de l'hôtel de l'Europe, consistant en ardoises, planchers, escaliers, portes et fenêtres, pierres de taille, etc.

Enlèvement de suite. S'adresser : Ancien hôtel de l'Europe, à Nevers. 200

CAMIONNETTE BRASIER

1.200 kilos, très bon état.

A VENDRE ou ECHANGERAIT pour voiture touristique.

S'adresser à M. GAGNEPAIN, vins, à Pouilly-sur-Loire ou Garage SANZEL, rue du Moulin-d'Écorce, rue de Nevers, Nevers. 202

80 MILLE DE BON FOIN

à vendre pris à domicile, Louis GUILLOT, fermier à Ourouer-les-Bourdelins (Cher), 2072

BON PIANO

cause de départ S'adresser 9, rue d'Imphy, Fourchambault (Nièvre), 2001

CHIENNE POLICIERE

de race, noire, 14 mois, bergère belge groenendael, superbe pour garde et garde.

S'adresser à M. PAUTHE, Paul, rue des Hôtelleries, La Charité-sur-Loire. 2092

TAUREAU

18 mois A. BACHELIN, à Ganges, commune de Ville-Langy (Nièvre), 2101

TONNEAUX

ayant contenu de l'encens d'imprimerie. S'adresser au bureau du journal

PERSONNEL

ON DEMANDE :

MENAGE - BASSE-COURIER - pour ferme, située commune de Beaumont-Sardolles.

Entre : GUILLEMIN, à La Loge, par Saint-Benoît-d'Azy (Nièvre), 2052

BON AFFUTEUR

Pour sites circulaires et alternatives, et remaniant denture ferrée pour scies rubans, avec affûteuse automatique. Bonnes références.

S'adresser Société Alabergère, Saint-Amant (Cher), 1792

FOURNEURS ET TOURNEUR-OUTILLER

Usine de la Molle, à Nevers, 2062

MENAGE

Vant et femme de chambre, employés par hôtel, important de la région. Bonnes références. S'adresser bureau du journal.

CABINETS D'AFFAIRES

MAISONS A VENDRE libre de location.

S'adresser à M. COUTURIER architecte expert, 36, rue Saint-Benoît, à Nevers. Téléphone 1-77 220

A AFFERMER pour entrer en jouissance de suite

Le Pré de Sauvigny, contenant 19 hectares ;

Le Pré de Châtillon, contenant 13 hectares 77 ares ;

Le Pré du Gué de la Brosse, contenant 24 hectares 27 ares ;

Le Pré de l'Acacia, contenant 15 hectares ;

Le Pré du Gué de Charmaux, contenant 15 hectares.

Pour visiter et traiter s'adresser à M. François NARCY, garde, au Bouillon, par MONCEAUX-LE-COMTE (Nièvre), 1149

VINS DU CENTRE ET DU MIDI

Quinquina et Vermouths de marque

CIDRE DE NORMANDIE Eaux minérales : Vals et St-Yorre - Gros, Demi-gros.

La Maison demande des Représentants et Voyageurs.

S'adresser aux Etablissements de PRESLE, par Cosne (Nièvre), 1430

ON EST ACHETEURS

brasses propres et sèches de charbons de bois cuils en fûts. Faire offres à Messieurs BOUTEAU Frères à Montceau-les-Mines. 538

BONNE OCCASION

à vendre en bloc ou séparément Pour cause de cessation de commerce

1° UNE MACHINE

à vapeur verticale à deux bouillottes, à l'état neuf, forcée 6 chevaux avec réchauffeurs d'eau pouvant convenir pour toutes industries.

2° APPAREILS COMPLETS

pour fabrication Eau de Seltz et Limonade, se composant d'un producteur cuivre, d'un saturateur bronze et un gazomètre et VALERIEU SIFFERT.

On ferait le franco Prix à débattre.

S'adresser au Bureau du Journal. 2023

NOUVELLE BOUCHERIE CHEVALINE

R. VIGNON, 6, rue de la Barre, Nevers.

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

A vendre, sans intermédiaire cause double emploi

FORD à 2 fins

TORPEDO et CAMIONNETTE 800 kilos, ayant roulé 20 mois, tapis, intérieur par-brises, ver. St-Gob. Ecl. élect. corne clax, main treuie equi, outillage complet, pneu, Reoch, carte grise. Mise à prix : 7.000 fr. Pressé

S'adresser LENTRAL GARAGE ou VERNERET, mécanicien à Luzy (Nièvre), 2103

ACHETEUR

UNE GENERATRICE courant continu 110-120 volts, 60 à 80 Amps, 1 moteur 110 vis, 3 HP, 3 moteurs 110 vis, 2 HP, 2 moteurs 110 vis, 1 HP, 1 moteur 1 HP à 1 moteur 110 vis à 1 HP. Bon état garanti.

Usine d'ESCAMPS (Yonne), 2111

Nouveautés sensationnelles !!

VOYAGEUR

visiteuses, couturières, tailleuses, éventailliers pour placement et nouveaux en boutons demandés. Pourrait obtenir les clients pour le département

Eugène BAUDOIN, Jungblitz (Alsace-Rhin), 2113

POUR 6 fr. 25

l'adresse franco contre remboursement riche ECRIN contenant 10 objets bijouterie, bracelet, broche, Bague, etc. Chat pette ou avec médaillon. Chaque montre et bracelet porte-bonheur. Broche perles fines et jolies. Pour plus de détails, écrire à EUGÈNE BAUDOIN, 13, rue Saint-Etienne, 9047

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE

à des prix défiant toute concurrence.

2136

ACHAT DE CHE